



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1996/20
17 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Troisième session ordinaire de 1996
16-19 septembre 1996
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT : RAPPORT
INTÉRIMAIRE ET ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR 1997-1997

RÉSUMÉ

Des rapports annuels sur les activités du Centre international pour le développement de l'enfant, situé à Florence (Italie) ont été établis à l'intention du Conseil d'administration de 1988 à 1990. En 1994, le premier rapport triennal concernant le Centre et couvrant la période 1991-1993 ainsi qu'un récapitulatif des activités proposées pour 1994-1996 ont déjà été présentés au Conseil d'administration (E/ICEF/1994/L.9).

Le chapitre premier du présent rapport résume les travaux menés par le Centre de 1994 à 1996, sa troisième période triennale de fonctionnement. Il passe brièvement en revue les activités menées dans chacun des trois principaux domaines d'activité du Centre : les politiques économiques et la mobilisation des ressources destinées aux enfants; les droits de l'enfant; et la décentralisation, la participation et la gestion au niveau local. Il mentionne également l'information, les publications et la documentation et décrit les activités de formation et de renforcement des capacités. Il examine en outre l'organisation et la gestion du Centre et fournit des données à jour sur son personnel et son financement.

Le chapitre II contient des propositions pour les trois prochaines années (1997-1999). Il examine les plans du Centre à moyen terme et les prévisions relatives aux tendances et aux activités dans les principaux domaines couverts par son programme. Les activités du Centre devraient porter principalement sur les secteurs suivants : a) les politiques économiques et sociales

* E/ICEF/1996/18.

relatives aux enfants (le Centre devrait poursuivre ses travaux novateurs sur le suivi des politiques et de la situation des enfants en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'États indépendants et les pays baltes); et b) les droits de l'enfant, notamment une proposition tendant à faire du Centre international pour le développement de l'enfant un grand centre d'information et de formation cherchant à faire mieux respecter la Convention relative aux droits de l'enfant. Même si l'analyse des politiques et la recherche appliquée continuent de représenter les points forts du Centre au sein du système UNICEF, il est toutefois prévu de mettre un peu plus l'accent sur le renforcement des capacités et la formation en s'appuyant tout particulièrement sur les leçons tirées des expériences pratiques menées sur le terrain. Il est également prévu de renforcer le service de la gestion de l'information et des communications.

La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'autoriser la prorogation du Centre pour une période de trois ans, de 1997 à 1999. Il est proposé d'allouer au Centre des fonds supplémentaires d'un montant total de 10,5 millions de dollars, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir 10,5 milliards de dollars (soit environ 6,7 millions de dollars) pour financer les activités de base du Centre, le solde devant être obtenu d'autres donateurs pour le financement de diverses activités.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	4
I. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE 1994-1996	3 - 15	4
A. Principaux domaines d'activité	3 - 9	4
B. Activités d'information et documentation	10 - 11	6
C. Formation et renforcement des capacités	12	7
D. Ressources en personnel et financement	13 - 15	7
II. ACTIVITÉS PROPOSÉES, 1997-1999	16 - 48	8
A. Planification à moyen terme pour le Centre Innocenti : tendances générales	16 - 22	8
B. Prévisions relatives aux tendances et aux activités dans les principaux domaines couverts par le programme	23 - 32	10
C. Information, documentation et publications	33 - 39	14
D. Formation et renforcement des capacités	40 - 42	15
E. Effectifs et financement	43 - 47	16
F. Recommandation	48	17

Annexe

VENTILATION DES DÉPENSES - ESTIMATIONS, 1997-1999	19
---	----

INTRODUCTION

1. Le Centre international pour le développement de l'enfant, également connu sous le nom de Centre Innocenti, a été créé à Florence en septembre 1988. Son mandat de base, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'UNICEF et le Comité consultatif international du Centre, présidé par la Directrice générale, est "d'aider l'UNICEF et ses partenaires à faire face à l'évolution des besoins des enfants et à promouvoir une nouvelle éthique mondiale en matière de soins infantiles". Pour mener à bien sa mission, le Centre sert de lieu d'échange de données d'expérience entre spécialistes du monde entier, mène ou organise des travaux d'analyse des politiques de recherche appliquée et assure la diffusion des résultats desdits travaux. Un aspect de plus en plus important de ses activités consiste à traduire les résultats des travaux de recherche et d'analyse des politiques en programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention du personnel de l'UNICEF et de ses principaux partenaires.

2. Les objectifs fondamentaux, stratégies et priorités du programme du Centre, ainsi que les dispositions financières et administratives qui le régissent, ont été présentés de manière détaillée au Conseil d'administration en 1988 (voir E/ICEF/1988/L.9 et Add.1). Des rapports intérimaires annuels ont été présentés aux sessions de 1989, 1990 et 1991 du Conseil d'administration (E/ICEF/1989/L.9, E/ICEF/1990/L.9 et E/ICEF/1991/L.9 respectivement) ainsi qu'un document distinct (E/ICEF/1991/P/L.29) contenant les activités proposées pour le cycle des programmations concernant la période 1991-1993. En 1994, le premier rapport triennal concernant le Centre (E/ICEF/1994/L.9), portant sur la période 1991-1993 et contenant des propositions pour la période 1994-1996, a été soumis au Conseil. Le chapitre premier du présent document fournit un bref résumé des activités menées par le Centre au cours de la troisième période triennale (1994-1996); le chapitre II passe en revue les projets d'activités pour la prochaine période de trois ans (1997-1999).

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR LA PÉRIODE 1994-1996

A. Principaux domaines d'activité

3. Au cours de la période 1994-1996, les travaux du Centre ont surtout porté sur trois grands domaines d'activité : a) les politiques économiques et la mobilisation des ressources en faveur des enfants; b) les droits de l'enfant; et c) la décentralisation, la participation et la gestion au niveau local.

Politiques économiques et mobilisation des ressources en faveur des enfants

4. Ce programme, qui constitue l'un des principaux domaines d'activité du Centre depuis sa création en 1988, vise à améliorer la situation des enfants et des groupes vulnérables par des réformes économiques et sociales. Des activités de recherche, de plaidoyer et de renforcement des capacités ont été menées dans quatre secteurs : le développement humain et l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne, les enfants victimes de la pauvreté dans les pays industrialisés, le financement des services sociaux (les politiques budgétaires et les pauvres) et les politiques gouvernementales et la situation sociale en Europe centrale et

orientale, dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et les pays baltes : suivi de la transition vers l'économie de marché.

5. Le suivi de la situation en Europe centrale et orientale, dans la CEI et les pays baltes, fait partie intégrante des activités d'analyse des politiques, d'assistance technique et de plaidoyer dans la région. Son principal objectif est de faciliter les réformes en améliorant l'accès international et national aux données déjà recueillies par les organismes statistiques locaux, mais souvent sous-utilisées, non analysées et non publiées. Un objectif connexe est de renforcer les capacités institutionnelles d'analyse des politiques et de recherche sociale appliquée dans la région. Le projet qui, à l'origine, concernait neuf pays, en concernait 18 en 1995 et s'appliquait notamment à tous les États de l'ex-Union soviétique; il était en outre prévu d'étendre sa portée géographique, en partie grâce à l'appui de la Banque mondiale. Les quatre rapports de suivi régional publiés à l'issue de ce projet ont été fort bien accueillis. En lançant cette activité en 1992, le Centre est devenu un centre d'information de premier plan sur la question.

Droits de l'enfant

6. Dans le cadre de son programme sur les droits de l'enfant, le Centre a mené des travaux de recherche portant sur les grands principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier l'article 2 (non-discrimination), l'article 3 ("intérêt supérieur de l'enfant") et l'article 4 (mobilisation des ressources disponibles). Il a également examiné un certain nombre de sujets, tels que les questions relatives au travail des enfants (art. 32) et les effets psychosociaux de la guerre sur les enfants et leur réinsertion sociale (art. 38 et 39). De manière plus générale, le Centre étudie et soutient les moyens de défense des droits de l'enfant et d'améliorer les bases de données relatives à ces droits. Il a également apporté sa collaboration au Réseau d'information international sur les droits de l'enfant récemment créé.

7. Le projet le plus récent du Centre dans le domaine des droits de l'enfant concerne la protection, la réadaptation et la réinsertion sociale des enfants victimes de conflits armés et autres formes de violence. Les activités de recherche, l'analyse des politiques et la formulation des stratégies bénéficient d'un appui notamment pour ce qui est de la formation en matière de réadaptation psychosociale et d'éducation des enfants affectés par la guerre, la violence et l'exil. Les travaux de recherche initiaux portent sur deux situations d'après-conflit, en Éthiopie et en Érythrée, et sont menés en collaboration avec les bureaux de l'UNICEF dans ces pays et avec l'aide du Gouvernement italien. Ce projet s'efforce de définir des idées et des modalités permettant la réinsertion dans les écoles et les communautés d'enfants témoins pendant des années de combats, de bouleversements et d'actes de destruction. Le Centre s'efforce de trouver le moyen d'éviter aussi bien le placement des enfants dans des établissements spécialisés qu'une approche trop médicale de traumatisme d'origine psychosociale.

Décentralisation, participation et gestion au niveau local

8. Écoutant l'appel qui leur a été lancé lors du Sommet mondial pour les enfants les incitant à encourager et aider les autorités locales à mettre au point leurs propres initiatives, de nombreux pays s'efforcent de décentraliser leurs programmes d'action nationaux. Cette décentralisation passe par la formulation, le financement et la mise en oeuvre des programmes aux différents niveaux de responsabilité. Cette décentralisation a permis la réalisation d'études de cas nationales portant sur des stratégies, instruments et mesures de substitution qui sont, ou peuvent être, employées pour décentraliser les programmes d'action nationaux dans les pays en développement et multiplier ainsi les possibilités d'atteindre les objectifs du Sommet mondial pour les années 90.

Autres programmes

9. Bien que la plus grande partie des activités du Centre ressortissent à ses trois principaux domaines d'activité, il dispose d'une certaine latitude pour ce qui est de la mise au point de nouvelles idées et centres d'intérêt relevant des questions générales abordées par l'UNICEF. Les travaux réalisés pour approfondir les débats menés sur la scène internationale concernant tant la théorie que la pratique des activités de développement en faveur des enfants en constituent un exemple. Ils feront l'objet d'une publication intitulé Children: Noble Causes or Worthy Citizens?. En mars 1995, le Centre a organisé un séminaire sur la démographie et la pauvreté qui a rassemblé d'éminents économistes et démographes internationaux, des conseillers économiques régionaux de l'UNICEF et autres experts. Au cours du séminaire, l'économiste de renommée mondiale Amartya Sen a fait sa première conférence (Innocenti Lecture) sur le thème de l'évolution de la mortalité en tant qu'indicateur des succès et des échecs économiques, exposé qui a par la suite été publié dans la nouvelle série des conférences Innocenti et largement diffusé. Comme lors des années précédentes, le Centre a également réalisé un certain nombre d'activités conjointes avec l'institution hôte à Florence, l'Istituto degli Innocenti. Deux projets ont été menés à bien dans ce cadre sur les perspectives historiques concernant l'enfance. Le premier concerne l'histoire de la réduction de la mortalité infantile en Europe – une grande étude sur ce sujet sera publiée à la fin de 1996. Le deuxième porte sur les données historiques concernant la réduction du travail des enfants en Belgique, au Royaume-Uni, en Espagne, au Japon et en Colombie.

B. Activités d'information et documentation

10. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le Centre a produit de nombreuses publications, notamment trois livres vendus dans le commerce et 55 autres publications pendant la période 1994-1996, portant ainsi à 162 le nombre total de publications produites depuis 1989, y compris les versions en langue étrangère. Les trois livres s'intitulent : From Adjustment to Development in Sub-Saharan Africa: Conflict, Controversy, Convergence, Consensus?; The Best Interests of the Child: Reconciling Culture and Human Rights; et Implementing the Convention on the Rights of the Child: Resource Mobilisation in Low-Income Countries. Le Centre a lancé une nouvelle série de textes importants concernant les droits de l'enfant dont l'objectif est de constituer une collection qui rassemble des passages d'ouvrages de référence

essentiels dans des domaines donnés. Le premier de la série, sur le travail des enfants et l'éducation de base, a reçu un accueil enthousiaste. Le Centre a également commencé, au cours de la période considérée, à présenter ses publications sous forme électronique. En coopération avec le Bureau de Genève de l'UNICEF, il a en outre commencé à mettre sur pied une base de données en texte intégral sur les droits de l'enfant.

11. La bibliothèque du Centre a continué d'améliorer tant ses collections que ses services de référence afin de faciliter les activités de recherche, de formation et de diffusion menées. Le nombre de titres enregistré est passé de 1 100 en 1991 à 5 300 en juin 1996. Fait plus important encore, cependant, dans le monde actuel de bibliothèques informatisées, le Centre peut désormais avoir accès à plus de 300 millions de publications et autres documents appartenant à un grand nombre de grandes bibliothèques du monde entier.

C. Formation et renforcement des capacités

12. Les activités de renforcement des capacités et de formation du Centre prennent trois formes : a) il coopère avec des chercheurs travaillant dans des universités et autres centres, principalement des pays en développement mais également d'Europe centrale et orientale, de la Communauté d'États indépendants et des pays baltes qui ont bénéficié du soutien du Centre et des contacts extérieurs que cette collaboration leur a permis d'établir; b) il fait participer son personnel à des activités et des cours de formation organisés par d'autres entités tant au sein de l'UNICEF qu'en dehors; et c) il organise les séminaires mondiaux "Innocenti" et autres ateliers ayant pour objectifs spécifiques la formation et les échanges entre spécialistes. Deux de ces séminaires mondiaux ont eu lieu au cours de la période considérée : l'un sur le suivi des droits de l'enfant et l'autre à l'University of the West Indies à Kingston (Jamaïque) sur l'égalité entre les sexes dans la famille et le rôle des hommes à cet égard.

D. Ressources en personnel et financement

13. Au début de l'année 1994, une restructuration des effectifs internationaux du Centre a été approuvée dans le but de réduire les dépenses d'appui au programme. Deux postes internationaux (le directeur adjoint et le fonctionnaire chargé de l'administration et des finances) ont été supprimés et remplacés par un poste d'administrateur hors classe chargé des opérations. Le titulaire du poste doit également s'occuper de divers aspects des relations extérieures du Centre ainsi que de la mise au point initiale d'activités dans le domaine des enfants et des conflits armés. À la suite de cette restructuration et d'autres changements, le personnel international de base du Centre à la fin de la période considérée se composait d'un directeur chargé également de la coordination des travaux du Centre concernant les droits des enfants; d'un administrateur hors classe chargé des opérations; d'un associé principal spécialisé dans les droits de l'enfant; d'un administrateur hors classe chargé de la coordination des activités relatives aux politiques économiques et sociales, notamment en Europe centrale et orientale, dans la CEI et les pays baltes; d'un responsable chargé tout particulièrement du projet de suivi de la situation en Europe centrale et orientale, dans la CEI et les pays baltes; et d'un fonctionnaire de l'information. Un poste international approuvé a été laissé vacant de façon

délibérée tant que les tentatives visant à doter le Centre d'un financement lui permettant d'accroître ses dépenses annuelles jusqu'à au moins 3 millions de dollars n'auront pas été couronnées de succès. Les effectifs du personnel international ordinaire du Centre comprennent donc sept postes approuvés, dont un vacant. En outre, neuf membres du personnel ont été recrutés localement.

14. Depuis la fondation du Centre en 1988, le Gouvernement italien a financé ses opérations de base conformément à l'accord de 1986 et à la décision du Conseil d'administration visant à ce que le personnel d'entretien et de base du Centre soit entièrement rémunéré grâce à des fonds additionnels. L'accord de 1986 stipule que le Gouvernement italien fournira chaque année une contribution de 3,5 milliards de liras. L'accord est renouvelé tous les trois ans et le Gouvernement s'est acquitté de ses obligations vis-à-vis du Centre tout au long de la période 1988-1996. Compte tenu du cours relativement élevé de la lire au cours des deux premiers exercices triennaux, de 1988 à 1993, les dépenses du Centre se sont élevées à environ 3,1 millions de dollars par an.

15. La baisse de la lire par rapport au dollar en 1993 s'est traduite par des ajustements importants au niveau du programme du Centre, notamment la restructuration susmentionnée et une réduction du nombre des grands domaines d'activités qui est passé de quatre à trois au cours de la dernière période triennale. La baisse de la lire a heureusement été partiellement compensée par un accroissement des contributions fournies au Centre par d'autres sources. Au cours de la période 1994-1996, les dépenses annuelles se sont élevées en moyenne à 2,6 millions de dollars. Sur l'ensemble des dépenses au cours de cette période qui ont atteint 7,8 millions de dollars, 6 millions sont venus des contributions de base de l'Italie (77 %) et 1,8 million d'autres sources. Les principales nouvelles sources de financement au cours de l'exercice triennal 1994-1996 ont été le Gouvernement suédois qui a décidé de soutenir pendant trois ans les activités du Centre dans le domaine des droits de l'enfant; la Banque mondiale qui a apporté son appui au projet de suivi de la situation en Europe centrale et orientale, dans la CEI et les pays baltes; le Gouvernement italien qui a financé une étude spéciale sur les incidences sur les enfants de la guerre prolongée en Érythrée et en Éthiopie; et le Comité national italien pour l'UNICEF qui a financé une étude sur les enfants et la guerre au Rwanda.

II. ACTIVITÉS PROPOSÉES, 1997-1999

A. Planification à moyen terme pour le Centre Innocenti : tendances générales

16. Le Comité consultatif du Centre et l'équipe de gestion ont passé en revue les critères de sélection des principaux domaines de recherche et d'activité du Centre. Ces critères sont présentés de la manière suivante depuis quelques années : a) le Centre se consacre à des questions nouvelles qui ne sont peut-être pas encore prioritaires pour l'UNICEF mais risquent de le devenir à moyen terme; b) il est libre de faire des recherches sur des questions controversées concernant les droits des enfants; c) il offre aux cadres habituellement pris par leur travail la possibilité de faire des recherches ou un travail de réflexion comme s'ils se trouvaient en congé sabbatique; et d) il contribue à l'étude de domaines qui reçoivent actuellement une attention

/...

prioritaire de la part de l'UNICEF. Selon les conclusions d'études préalables, les trois premières de ces tâches correspondent de façon idéale à la vocation du Centre puisqu'elles ne sont pas facilement assurées par d'autres bureaux de l'UNICEF. Néanmoins, la quatrième tâche est également importante si l'on veut que les activités du Centre continuent à évoluer avec les priorités de programmes de l'UNICEF, ainsi que les questions intéressant les bureaux de pays.

17. Lors de la réunion du Comité consultatif du Centre, en mars 1995, ces critères ont permis d'inventorier de nouveaux domaines éventuels d'étude et il a été convenu d'utiliser des normes plus strictes pour décider de l'opportunité d'une nouvelle recherche sur des problèmes qui préoccupent l'UNICEF. Comme l'a fait remarquer le représentant du Gouvernement italien, les travaux de recherche du Centre devraient servir de base à un "plan d'action". Si l'idée d'un Centre auquel incomberait largement la responsabilité de la "recherche opérationnelle" ne fait pas l'unanimité, il n'en demeure pas moins que les thèmes de recherche du Centre devraient être retenus en fonction de leur utilité pour les programmes et pour la solution de problèmes concrets, ce qui suppose notamment que l'on évalue les difficultés à surmonter.

18. Les recherches appliquées pourront certainement englober, mais aussi aller au-delà, de la recherche opérationnelle qui, dans le cas de l'UNICEF, s'intègre mieux aux programmes de pays, notamment pour ce qui a trait à l'évaluation. La recherche opérationnelle commence normalement par les activités en cours et porte sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, les meilleures études en cherchant les raisons. La recherche pragmatique telle que la conçoit le Centre autorise davantage à s'interroger sur la manière dont le "problème" est traditionnellement conçu et à réexaminer les politiques retenues auparavant. Cette démarche s'est avérée féconde en ce qui concerne l'examen des politiques économiques et sociales relatives aux enfants et aux familles en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les États baltes, et pour un certain nombre d'aspects liés aux droits des enfants, notamment l'interprétation de plus en plus large de la notion d'"intérêts supérieurs de l'enfant", et les conséquences financières du respect des droits sociaux et économiques des enfants.

19. Il importe de pouvoir se démarquer des politiques actuelles et des activités courantes et le représentant du Gouvernement suédois a déclaré à ce propos, lors de la réunion du Comité consultatif en 1995 que toute institution viable qui s'occupe d'une question aussi complexe que celle du développement doit promouvoir une culture d'entreprise fondée sur le raisonnement critique, un événement intellectuellement ouvert et la capacité à juger ses propres programmes, dogmes et convictions communes. Il importe autant à l'échelle internationale qu'au sein de l'UNICEF de remettre constamment en question la théorie et la pratique, et c'est au Centre qu'il appartient de trouver le bon équilibre entre liberté intellectuelle et pertinence structurelle.

20. Il a été tenu compte, dans la planification de la prochaine phase des activités du Centre, de l'importance du rapprochement entre les activités empiriques en cours d'exécution à Florence d'une part et les autres activités menées dans le cadre de l'UNICEF d'autre part (en particulier dans les bureaux régionaux), afin de renforcer la capacité de l'UNICEF de travailler dans des domaines plus nouveaux. Le programme d'études directives sur le travail des enfants et l'éducation de base - financé par le Gouvernement suédois et auquel

collaborent étroitement le Centre, le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes et plusieurs bureaux de pays de l'UNICEF dans cette région – illustre bien cette démarche. Des arrangements analogues, associant la recherche appliquée, l'apprentissage par la pratique, la formation et la documentation, seront probablement décidés avec plusieurs bureaux régionaux et nationaux en Afrique et en Asie.

21. L'UNICEF s'emploie activement à devenir davantage une "organisation de création de connaissances", et il importe de reconnaître que cette création de connaissances n'est généralement proposée ni dans les universités ni dans les centres de formation traditionnels, et ne peut résulter des seules activités de programme courantes. Il est nécessaire d'adopter des approches nouvelles et audacieuses du renforcement des capacités et de la formation professionnelle. Le remarquable réseau de bureaux extérieurs et régionaux de l'UNICEF, unique en son genre dans le monde de la coopération pour le développement, représente un potentiel bien supérieur à ce que l'on imaginait pour la formation professionnelle et l'acquisition d'une expérience axées sur le programme et sur l'action. Le Centre, en collaborant étroitement avec les bureaux régionaux et d'autres éléments de l'UNICEF, pourra certainement concourir de plus en plus utilement au renforcement des capacités, et faire coïncider d'une part, les possibilités pour l'UNICEF d'un apprentissage "sur le tas", et d'autre part, le corps international de connaissances et d'informations qui représente ce que le monde a de mieux à offrir en guise de stratégies, d'idées et de ressources nécessaires à l'évolution du rôle de l'UNICEF. En outre, fort de huit années d'expérience dans le domaine des enfants vivant dans des pays industrialisés, le Centre est tout à fait à même d'envisager de nouvelles mesures de renforcement des capacités axées à la fois sur le Nord et sur le Sud.

22. Pour être plus à la hauteur des enjeux liés à ces considérations des avantages comparatifs du Centre au sein de l'UNICEF, il faudra sans doute retenir d'autres priorités pour les trois années à venir : a) renforcement des capacités et formation du personnel et des principaux partenaires de l'UNICEF, en particulier dans les deux grands domaines couverts par les programmes du Centre; et b) information, documentation et communication, notamment la diffusion de publication et de documents de formation mieux ciblés et davantage axés sur les programmes à l'appui des activités de recherche du Centre et du renforcement des capacités.

B. Prévisions relatives aux tendances et aux activités dans les principaux domaines couverts par le programme

Droits de l'enfant

23. Le programme du Centre relatif aux droits de l'enfant prévoit quatre grands domaines d'activité pour l'avenir : le travail des enfants; les enfants et les conflits armés; les enfants dans les minorités et les familles d'immigrants; la mise en oeuvre et le suivi des mécanismes liés à la Convention.

24. Le travail des enfants était l'un des principaux problèmes visés par le programme pour les trois années écoulées, et c'est un domaine qui préoccupe de plus en plus l'UNICEF. Le Centre a participé à la conception et à la

réalisation d'études de pays relatives au travail des enfants en Amérique latine (financées par l'Agence suédoise de développement international) et a produit des documents de base sur la question, dont certains conviennent particulièrement aux programmes de formation du personnel. Le maintien de la participation du Centre à ces activités très complexes et controversées mais pour lesquelles on a peu d'informations semblerait donc largement justifié. Le Centre envisage de poursuivre ses travaux sur les aspects suivants : a) choix des méthodes (techniques d'évaluation rapide et affinage des enquêtes sur les ménages en particulier), aussi simples et efficaces que possible, s'agissant notamment de faciliter l'analyse comparée à l'intérieur des pays et entre eux; b) rapport entre les améliorations essentielles en matière d'enseignement primaire et lutte contre l'utilisation de la main-d'oeuvre enfantine; et c) sexospécificité du travail des enfants, notamment le fait que les filles sont des travailleuses "invisibles" chargées de lourdes tâches ménagères.

25. Alors que les guerres modernes frappent indistinctement un nombre accru de civils, l'UNICEF, et en particulier le Centre, s'inquiètent de plus en plus des conséquences des conflits armés sur les enfants. L'"ordre du jour contre la guerre" de l'UNICEF et l'étude de Graça Machel relative à l'impact des conflits armés sur les enfants témoignent d'un intérêt international de plus en plus vif. Dans la lignée des travaux commencés en 1995 au sujet de la réinsertion psychosociale des enfants en Érythrée et en Éthiopie, le Centre envisage une nouvelle étude au Rwanda afin d'étudier les moyens d'une action plus préventive avant et pendant les conflits armés, en s'attachant davantage à la protection des droits de l'enfant. Il cherche également la meilleure manière d'intégrer le résultat de ces initiatives aux cours de formation spécialisée qui seront organisés avec le Bureau des programmes d'urgence et la Section de la formation et du perfectionnement du personnel de l'UNICEF à New York, et les bureaux régionaux et nationaux concernés. La formation porterait sur les moyens de détecter les signes avant-coureurs des conflits afin d'organiser la protection des populations civiles et de prendre des mesures spéciales pour les enfants et les femmes. Les produits utilisés pour cette formation seraient aussi bien des manuels et des CD-ROM que des disquettes et des sites sur Internet.

26. Les luttes des minorités culturelles qui veulent être reconnues et plus autonomes, ou revendiquent une plus grande égalité et la participation à la vie de leur communauté nationale, sont l'un des grands enjeux devant lesquels se trouvent les sociétés modernes. Le Centre a lancé un projet relatif aux enfants et aux jeunes appartenant à des minorités ethniques et à des populations immigrantes et autochtones. Plusieurs articles de la Convention (en particulier les articles 2 et 30) reconnaissent le droit des enfants appartenant à des minorités d'avoir leur propre vie culturelle, sans distinction aucune, et d'employer leur propre langue. Le projet s'intéresse aux questions suivantes : a) la condition des adolescents noirs et latino-américains aux États-Unis; b) la condition des jeunes Arabes en France; c) l'éducation multiculturelle en Grande-Bretagne; d) l'éducation des autochtones au Guatemala, au Pérou et en Bolivie; e) les Indiens du Canada dans le contexte multiculturel; et f) l'intégration des migrants et le multiculturalisme en Europe occidentale. Il a également pour thèmes les conséquences du changement et du "développement" rapides sur les peuples autochtones et celles de l'urbanisation sur les enfants et les familles appartenant à des groupes minoritaires, en particulier la formation de "ghettos ethniques" et la justice des mineurs. L'un des principaux

objectifs du projet sera de déterminer les moyens d'intégrer aux systèmes éducatifs les valeurs pluriculturelles, afin que les enfants apprennent à respecter la diversité culturelle dans leur propre pays et dans le monde. Il importe tout particulièrement d'étayer les approches qui permettront aux enfants d'apprendre à lutter contre le racisme, la xénophobie, le sexisme et les autres formes de discrimination.

27. On envisage de faire du Centre un grand centre international de connaissances et de formation oeuvrant pour la mise en oeuvre effective de la Convention relative aux droits de l'enfant; ce mandat devrait se rattacher à la question des droits de l'enfant dans les pays industrialisés et dans les pays en développement. Travaillant en étroite collaboration avec les bureaux intéressés de l'UNICEF, le Comité des droits de l'enfant et les réseaux existants, le Centre jouerait un rôle majeur dans la création de mécanismes permettant :

- a) d'analyser l'application des principaux articles de la Convention, notamment par une analyse comparée des informations contenues dans les rapports des États parties et les grandes études indépendantes ou critiques; b) de faciliter l'analyse et la diffusion des informations essentielles sur les droits, politiques et pratiques liés à la Convention; et c) d'établir et de diffuser des définitions suffisamment homogènes, des indicateurs sur les droits de l'enfant et des objectifs vérifiables permettant d'évaluer le degré d'application des dispositions de la Convention.

Politiques économiques et sociales pour les enfants

28. Le programme économique a réussi à organiser ses activités de suivi en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les États baltes en un grand réseau d'information, doté de remarquables capacités de gestion des données. Il prévoit d'élargir la couverture géographique du projet au cours des trois années à venir afin d'englober l'ensemble des 27 pays d'Europe centrale et orientale, de la CEI et des États baltes et de l'ex-Union soviétique. On s'intéressera également à l'utilisation optimale de cette expérience dans d'autres régions. L'élargissement du réseau devrait renforcer l'impact d'ensemble du projet dans la région, mais un certain nombre de précautions s'imposent si l'on veut éviter de privilégier la quantité au détriment de la qualité. L'approche devrait être progressive à la fois en raison des délais requis pour trouver et former de nouveaux partenaires et parce qu'il faut donner aux pays le temps de résoudre certains problèmes d'effectifs, d'administration et de statistique.

29. Il est essentiel de déterminer comment les nouveaux bureaux extérieurs de l'UNICEF dans la région pourraient mieux exploiter cette initiative du Centre. En premier lieu, il faut installer la base de données dans chaque bureau et en apprendre le fonctionnement au personnel. Il conviendra ensuite de veiller à ce que les rapports de suivi fassent ressortir les domaines pour lesquels l'UNICEF a un mandat précis. L'éducation, thème spécial du cinquième rapport de suivi régional (qui devrait paraître à la mi-1997), est un sujet tout particulièrement approprié. On y examinera l'incidence de l'évolution de la demande et de l'offre en matière d'éducation, des attitudes envers l'éducation et de la qualité de celle-ci sur le développement et la santé de l'enfant, les conditions de vie et la capacité économique des ménages, le marché du travail et les structures de la fécondité.

30. Le deuxième domaine sur lequel porte le programme concerne les enfants victimes de la pauvreté dans les pays industrialisés. Après sa grande étude internationale (dont les résultats paraîtront dans un livre intitulé Child Poverty and Deprivation in the Industrialized Countries, 1945-1995: Golden Age, Stagnation Transition), le programme voudrait affiner sa recherche en se concentrant sur les conséquences pour les enfants, des politiques de transferts en espèces. Une méthode méconnue mais qui peut s'avérer utile et efficace au regard des enfants pauvres consiste à mieux répartir ces transferts à l'intérieur des ménages. La plupart des politiques en la matière partent du principe qu'un ménage met en commun l'ensemble de ses revenus, ce qui signifie que les allocations familiales peuvent être versées indistinctement à l'un ou l'autre des deux parents. Il est pourtant de plus en plus évident que les enfants ont davantage de chances de bénéficier de ces allocations si elles sont versées directement à la mère. Cette approche, si elle est confirmée, aurait d'importantes conséquences sur l'attribution d'avantages sociaux aux familles avec enfants. Dans le même ordre d'idées, il faudrait modéliser la fiscalité des prestations sociales, moyen précieux pour l'analyse de l'effet potentiel des différentes réformes des politiques sur la répartition des revenus.

31. Ce programme sera, en outre, responsable de la poursuite des travaux sur les aspects économiques de la décentralisation et ses conséquences sur les enfants et les familles à revenus modestes. Dans de nombreux pays où l'on a introduit un système décentralisé de financement social, les gouvernements locaux des régions pauvres sont parfois incapables d'assumer leurs responsabilités en matière d'aide sociale et de services aux familles. Leur capacité à créer des revenus est insuffisante et le système de virements entre l'État et les localités laisse à désirer. La Banque mondiale a un peu étudié la question en Russie, mais il reste encore beaucoup à apprendre, notamment quant aux politiques relatives aux enfants. Il n'est pas exclu que la Banque et le Centre collaborent. Les États d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique sont un exemple intéressant de "fédéralisme financier" et de relations financières intergouvernementales. L'Ouzbékistan a lancé un grand programme d'aide sociale entièrement géré par des comités locaux. Ce mécanisme est parfois cité comme exemple de ciblage de l'aide sociale dans une économie en transition ayant atteint un niveau intermédiaire de développement. Le système d'allocation des fonds à ces comités est toutefois loin d'être précis, d'où la possibilité que les administrateurs locaux ignorent les directives nationales, au risque de nuire aux intérêts des enfants. La prochaine phase d'activités pourrait inclure une recherche sur ce mécanisme sous la forme d'une importante monographie.

Autres programmes

32. Le Centre continue à coopérer avec son institution hôte à Florence, l'Istituto degli Innocenti, en particulier pour le projet commun relatif aux perspectives historiques sur l'enfance. À ce jour, trois monographies ont été produites : Historical Perspectives on Breastfeeding; The Decline of Infant Mortality in Europe, 1800-1950: Four National Case Studies et Child Labour in Historical Perspective, 1800-1985: Case Studies from Europe, Japan and Colombia. D'autres sujets (éducation de base, interventions de santé maternelle et infantile, par exemple) pourront être inclus dans cette série. Le Centre aidera l'Istituto à développer son potentiel et à mettre en place les mécanismes dont il a besoin pour assumer ses nouvelles responsabilités de coordonnateur, désigné

par le Gouvernement, d'un "observatoire" national de l'enfance. Le Centre prévoit en particulier de partager avec l'Istituto son expérience du suivi de la situation des enfants en Europe centrale et orientale, dans la CEI et dans les États baltes. Enfin, les questions liées aux enfants et aux familles d'immigrants ouvrent des perspectives prometteuses pour les activités communes du Centre et de l'Istituto.

C. Information, documentation et publications

33. Les orientations générales du programme de publication du Centre seront précisées en fonction de l'évolution des priorités des programmes. On pourra notamment accorder une plus large place au renforcement des capacités et à la formation, et publier les résultats des études dans une seconde version plus accessible au public. Le Centre continuera de vendre ses publications, principalement à l'aide de son catalogue, tout en améliorant la distribution et la diffusion. Il s'emploiera plus activement à diffuser ses publications en lançant des actions commerciales ciblées pour chaque ouvrage. À cet égard, le concours des comités nationaux pour l'UNICEF et des ONG gardera toute son importance. Les séminaires d'orientation à l'intention de journalistes soucieux d'analyses précises resteront un des piliers de l'action du Centre auprès des médias.

34. Pour suivre la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, il est essentiel de disposer d'informations vérifiables et de données exactes. Un séminaire de formation sur la collecte et l'analyse d'informations concernant les droits de l'enfant a été organisé à San Jose (Costa Rica) par l'Inter-American Human Rights Institute et le bureau de zone du Guatemala. Il a réuni des responsables de l'UNICEF chargés des droits de l'enfant dans la région, des représentants d'ONG et, même, de bureaux nationaux de statistique. Au cours de ce séminaire, les participants ont appris à se servir d'un manuel établi par le Centre sur la collecte de données relatives aux droits des enfants. L'idée de base de ce manuel est que l'on peut déterminer de nombreux indicateurs concernant les droits de l'enfant à partir de données existantes. Il sera publié en espagnol et pourrait également l'être en anglais et être adapté en fonction des besoins d'autres régions. Au cours des trois prochaines années, le Centre continuera d'enrichir sa base de données plein texte sur les droits de l'enfant. Il devrait la mettre à la disposition d'autres services de l'UNICEF et d'autres organisations qui ont publié des travaux importants sur les droits de l'enfant dès 1997.

35. Le Centre continuera de faire partie du groupe de gestion du Réseau international d'information sur les droits de l'enfant et participera à plusieurs de ses projets. Il prévoit notamment de collaborer à un projet visant à déterminer le volume des informations relatives aux droits de l'enfant disponibles sur Internet, comment en améliorer la qualité et en faciliter l'accès et quels sont les outils de gestion dont auraient besoin les organisations qui s'occupent des droits de l'enfant pour se relier à Internet. Dans le cadre de ce projet, le Centre et l'Alliance internationale Save the Children commenceront par étudier la procédure à suivre pour organiser une conférence sur Internet sur le travail des enfants.

36. Le Centre se propose de produire, sur support papier et en version électronique, une série de publications intitulée Children's Rights Information Digests qui feront le point des informations disponibles en ce qui concerne les droits de l'enfant dans divers domaines. Ces dossiers de synthèse, comprendront : a) un court exposé de la question; b) la présentation des principaux acteurs en présence; c) une bibliographie succincte; d) une liste d'autres sources d'information, y compris des bases de données et autres sources pouvant être consultées sur Internet. Le Centre prévoit de publier trois dossiers de synthèse chaque année et d'en diffuser des mises à jour tous les deux ans.

37. Les chercheurs et les praticiens qui travaillent dans le domaine des droits de l'enfant, en particulier dans le "Sud", ont encore les plus grandes difficultés à avoir accès à la documentation existante et aux informations récentes. Pour résoudre ce problème, le Centre se propose de créer et d'aider à gérer des bases de données sur des thèmes clefs tels que le travail des enfants, les enfants et les conflits armés et le suivi de la mise en oeuvre de la Convention. Chaque base de données serait alimentée par un petit réseau de "correspondants" spécialisés dans les droits de l'enfant ayant pour la plupart déjà recueilli des informations sur le sujet dans le cadre de leur travail. Ces spécialistes assureraient la mise à jour de trois bases de données dans les domaines suivants : a) bibliographie et références des travaux scientifiques et autres publiés sur le sujet; b) jurisprudence, ou affaires portées devant des tribunaux nationaux dans le cadre de l'application d'instruments internationaux; c) principales dispositions législatives ou mesures nationales.

38. Les informations disponibles sur les divers projets concernant la surveillance des droits de l'enfant, les indicateurs utilisés ou le développement dans le monde proviennent de sources multiples et sont difficiles à obtenir. Le Centre prévoit de produire un recueil de textes intitulé Innocenti Children's Rights Essential Readings sur la surveillance des droits de l'enfant et les indicateurs connexes. Il poursuivra par ailleurs les travaux qu'il a entrepris afin de déterminer les meilleures pratiques en matière de surveillance, après avoir publié la monographie consacrée à l'expérience modèle d'une ONG à l'origine de l'établissement d'un rapport complémentaire au Royaume-Uni.

39. La bibliothèque du Centre continuera à développer les services d'appui et de référence qu'elle fournit en enrichissant ses collections, en multipliant les prêts interbibliothèques et en donnant accès à davantage de bases de données spécialisées et de moyens de consultation en ligne.

D. Formation et renforcement des capacités

40. À la séance qu'il a tenue en juin 1996, le Comité consultatif a recommandé que tous les programmes fassent une plus large place au renforcement des capacités ainsi qu'à la formation du personnel de l'UNICEF et de ses principaux partenaires. Il convient de renforcer les capacités à tous les niveaux, international et infranational, en particulier dans les régions et domaines dans lesquels l'action de l'UNICEF est récente (les enfants et les femmes en Europe centrale et orientale, la CEI et les pays baltes; la sensibilisation à l'Ordre

du jour de l'UNICEF contre la guerre et à d'autres thèmes concernant les droits de l'enfant, tels que le travail des enfants).

41. Les stratégies de formation du Centre doivent être conçues de façon à tirer le meilleur parti de la présence de l'UNICEF sur le terrain, de sa programmation par pays et de la décentralisation de ses effectifs et du personnel d'encadrement. Le Centre est particulièrement bien placé pour tirer profit de l'expérience concrète que l'UNICEF et d'autres institutions ont acquise dans le cadre de leurs programmes. Il peut s'appuyer sur les compétences, les connaissances et l'expérience considérables des spécialistes d'autres organisations, notamment des universités et des centres de recherche, exploiter la documentation existante et faire appel à des experts, dans le nord comme dans le sud. Il doit avant tout adapter ses activités pour qu'elles tiennent compte des orientations de l'UNICEF, qui privilégie la formation sur le terrain, et qu'elles répondent aux besoins de formation et de renforcement des capacités déterminés au niveau local.

42. Pour le renforcement des capacités, le Centre peut continuer à élaborer des supports de formation, à faire la synthèse de la documentation existante, à évaluer l'expérience acquise sur le plan théorique et pratique, à former des formateurs et à organiser des séminaires interculturels ou interrégionaux.

E. Effectifs et financement

43. Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, le Centre compte peu de permanents (ils ne devraient pas être plus de 15 d'ici le début de 1997), mais fait appel, en fonction de ses besoins, à des consultants qu'il engage dans le cadre de contrats de louage de services, à des assistants de recherche, des stagiaires et des administrateurs auxiliaires. Il a également conclu des accords de coopération, prévoyant notamment le détachement de personnel, avec d'autres services et institutions de l'UNICEF. Il devrait proposer davantage d'engagements de courte durée à Florence à des membres chevronnés du personnel de l'UNICEF en congé sabbatique qui souhaiteraient se dégager de leurs responsabilités pour un temps afin d'analyser le travail qu'ils ont accompli au cours des dernières années et d'élaborer des documents susceptibles d'être utilisés tant pour la planification et l'évaluation stratégiques à l'UNICEF que pour le renforcement des capacités et la formation du personnel. Comme les années précédentes, le Centre ne devrait pas accueillir plus de 30 personnes à la fois dans ses locaux (y compris les personnes recrutées dans le cadre de contrats de louage de services et d'autres engagements rémunérés). En fait, pendant les trois prochaines années, ses effectifs devraient rester voisins de 25.

44. Le Centre s'efforce en outre de partager les coûts de l'engagement de personnel non-permanent avec d'autres services de l'UNICEF et d'autres institutions. À l'heure actuelle, l'Institut universitaire européen de Florence finance presque entièrement un poste de maître de recherche spécialisé dans les droits de l'enfant. Divers bureaux de l'UNICEF prennent en charge les honoraires d'un consultant spécialisé dans le travail des enfants. Un haut fonctionnaire de la Banque mondiale s'apprête à passer une année sabbatique au Centre pour étudier les services de garderie et le développement du jeune enfant en Europe centrale et orientale, dans la CEI et les pays baltes.

45. Le Gouvernement italien a ouvert 10,5 milliards de lires de crédits pour l'exercice triennal 1997-1999, comme lors des exercices précédents. La lire ayant monté par rapport au dollar depuis le début de l'exercice triennal 1994-1996, la contribution de base du Gouvernement italien atteint en fait 6,7 millions de dollars des États-Unis, contre 6,3 millions de dollars en janvier 1994. Comme indiqué plus haut, le Centre devrait pouvoir compter sur d'autres sources de financement au cours du prochain exercice.

46. Des accords ont notamment été conclus ces dernières années avec les Gouvernements italien et suédois, ainsi qu'avec la Banque mondiale, chacun finançant des activités du Centre qui concernent une région (en l'occurrence, l'Afrique subsaharienne; l'Amérique latine et centrale et l'Europe orientale; la CEI et les pays baltes) et auxquelles contribuent déjà d'autres donateurs. Chacun d'eux s'est engagé à financer une grande partie de ces activités, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'UNICEF. En échange, le Centre les fait bénéficier de la solide expérience qu'il a acquise en matière de recherche appliquée, de recherche documentaire, de renforcement des capacités et de publication et se charge de divers travaux d'analyse, de formation et de recherche documentaire. Le Centre devrait pouvoir conclure d'autres accords de ce type, en particulier pour développer ses activités dans d'autres régions, notamment en Asie, dans des domaines prioritaires tels que le travail des enfants, les enfants et les conflits armés et le suivi de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

47. Conformément aux objectifs fixés, les dépenses du Centre devraient être les mêmes (en valeur constante) en 1997-1999 qu'en 1988-1993, puisqu'elles ne devraient se monter qu'à 3,5 millions de dollars. Le Centre ne pourra pas y faire face avec les seules contributions du Gouvernement italien et devra trouver d'autres sources de financement. Compte tenu des fluctuations des taux de change, la valeur de la contribution de base du Gouvernement italien ne devrait pas être inférieure à 2,2 millions de dollars par an. Il manquera toutefois au Centre 1,3 million de dollars par an, qui devront être prélevés soit sur d'autres fonds supplémentaires, soit sur la masse commune des ressources, conformément à la décision que le Conseil d'administration a prise en 1994 et selon laquelle "les fonds de la masse commune des ressources ne peuvent être utilisés par le Centre que pour des activités précises, approuvées par le Conseil d'administration, lorsque d'autres bureaux de l'UNICEF lui demandent d'en réaliser certaines composantes pour leur compte" (E/ICEF/1994/13/Rev.1, décision 1994/R.2/10).

F. Recommandation

48. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver la décision suivante :

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport intitulé "Centre international pour le développement de l'enfant : rapport intérimaire et activités proposées pour 1997-1999" (E/ICEF/1996/20),

Autorise la prorogation du Centre pour une période de trois ans, de 1997 à 1999, et l'allocation au Centre de fonds supplémentaires d'un montant total de 10,5 millions de dollars, montant sur lequel le Gouvernement italien s'est engagé à fournir 10,5 milliards de liras (soit environ 6,7 millions de dollars) pour financer les activités de base du Centre, le solde devant être obtenu d'autres donateurs pour le financement d'activités particulières.

Annexe

VENTILATION DES DÉPENSES — ESTIMATIONS, 1997-1999^a

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	1997	1998	1999	Total
<u>Dépenses relatives aux programmes</u>				
Études, analyses des politiques, coordination des programmes, renforcement des capacités et formation, ateliers, publications et diffusion pour deux programmes de base : droits de l'enfant; politiques économiques et sociales en faveur des enfants	2 130	2 380	2 600	7 110
Information, documentation et communications (en plus des activités des programmes de base)	430	450	480	1 360
Activités de recherche dans de nouveaux domaines	50	60	80	190
Total partiel	2 610	2 890	3 160	8 660
<u>Dépenses d'appui aux programmes</u>				
Direction générale (traitements et autres dépenses de personnel du Bureau du Directeur et du Bureau de l'administration et des finances)	490	510	530	1 530
Frais généraux de fonctionnement (communications, frais de voyage, fournitures, entretien, matériel, réunions du Comité consultatif)	100	100	110	310
Total partiel	590	610	640	1 840
Total	3 200	3 500	3 800	10 500^b

^a La contribution du Gouvernement italien pour les trois prochaines années d'activité du Centre se chiffre à 10,5 milliards de liras, soit l'équivalent de 6,7 millions de dollars au taux de change de juin 1996, le reste devant être obtenu d'autres donateurs.

^b Moins une commission de 3 % pour le recouvrement des dépenses additionnelles de fonctionnement de l'UNICEF au titre des projets financés à l'aide de fonds supplémentaires.
